

Délibération n° 2022005 portant sur l'approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme-Modification n° 2

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes du bourg, sous la présidence du Maire, Madame Laëtitia CALENDREAU. Date de convocation du conseil municipal par le maire : 15 janvier 2022

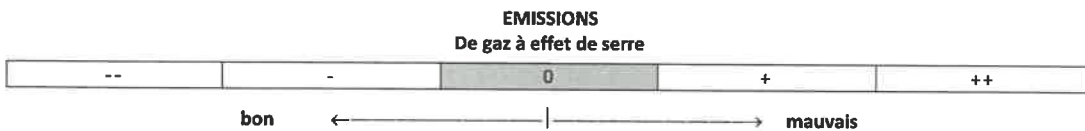
Madame Christine BERLAND a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Laëtitia CALENDREAU – Christophe USCAIN – Christine BERLAND – Thierry GOURAUD – Annie SOULAT – Stéphane PREVOST – Lucien CHAULET – Bernard DUFAY – Jean BRASSEUR – Chantal PAULAT – Jean-Claude PAULET – Marie-Josée BARBOT – Cécile NAPOL – Séverine BELLAYER – Astrid TAILLEBOCQ – Sandrine AMÉRYCKX

Absents : Francis RIBETTE – Frédéric BÂCLE - Franck GIETHLEN

Membres	19
Présents	16
Représentés	00
Votants	16
Abstentions	00
Pour	16
Contre	00

**Nomenclature actes : 2.1.- Documents d'urbanisme**



Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 13 décembre 2021 au 12 janvier 2022 ;

Vu l'absence de remarques formulées par le public ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

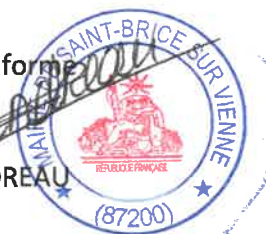
**ARTICLE 2 :** DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

**ARTICLE 3 :** DIT que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

**ARTICLE 4 :** DIT que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Laëtitia CALENDREAU



Affichée et Transmise à la Sous-Préfecture le 24 janvier 2022